Réenchanter le désir d'Europe en misant sur une gouvernance collaborative !

Gérard PELTRE
*Président de l'association internationale **R**uralité, **E**nvironnement, **D**éveloppement*
*Président du **M**ouvement **E**uropéen de la **R**uralité*
***Email :** gerard.peltre@gmail.com*

Les citoyens des états membres d'Europe et de leurs régions, ne **rejettent pas l'Europe !**
Ils appellent, par leurs votes, **à « mieux d'Europe »** et certes à une simplification mais surtout à une clarification de ses objectifs sociaux et économiques !
Ils demandent plus de reconnaissance de leur diversité et attendent que les moyens de se mobiliser leur soient donnés *(Art.174 traité de LISBONE et charte des droits fondamentaux traduits dans les programmes opérationnels)*.
Ils revendiquent, d'être associés à la définition et mise en œuvre des politiques et des programmes opérationnels.

Préconisations pour stimuler l'adhésion au projet européen et son efficacité

Les questions posées par les **citoyens et territoires** ne sont pas à ce jour institutionnelles mais politiques !
L'organisation Européenne multiniveau, dans un monde qui appelle à des approches collaboratives, **est en ce sens à valoriser en atout**. Il convient alors :

- De miser sur une **gouvernance plus collaborative, ou proactive**, entre les Etats membres, la commission Européenne, le parlement Européen mais aussi avec les Régions pour r**endre la valeur ajoutée, potentielle, de l'Europe plus visible**
- **De miser sur le potentiel de tous les territoires et des coopérations intelligentes entre eux au sein des régions.** *Entre pôles Urbains et pôles ruraux. Sans oublier le rôle des régions périurbaines des grandes métropoles.*
  L'appel de RED pour un agenda Rural Européen, en écho à l'agenda urbain Européen portait déjà en 2016 cette ambition *(Soutien des organisations du MER et de nombreuses autres organisations Nationales ou institutions comme le Comité Européen des Régions)***. Le vote de la résolution du parlement Européen le 3 octobre 2018 l'aura légitimé !**
- **De recourir à** une **approche territoriale intégrée** qui seule peut **organiser des interrelations intelligentes à haute valeur ajoutée sociale, économique, environnementale**…
- **De s'engager dans une recommandation plus affirmée de l'approche CLLD** dans la mise en œuvre des politiques Européennes et des programmes Européens régionalisés.
- **De s'affranchir de l'amalgame Rural /Agricole** pour : Une meilleure prise en compte du potentiel de développement de la diversité des territoires ruraux mais aussi des potentialités et enjeux agricoles. En perspective, le développement des coopérations entre agricultures et territoires. Le syndrome de dépopulation qui frappe, anormalement, certains territoires trouverait aussi là une réponse.
- **De mobiliser de manière,** réellement**, convergente toutes les ressources de l'Union Européenne pour financer les stratégies des territoires qui savent associer leurs**

acteurs à leur définition et mise en œuvre. C'est le sens de la proposition de RED en faveur d'un « interfonds » Européen. Vers une interrelation pro-active entre les fonds Européens.

Le principe de subsidiarité, **qui s'est depuis plusieurs programmes imposé et dont le renforcement est proposé pour la prochaine période de programmation** aura, de ces points de vue, à ce jour échoué.

Préconisations d'action pour le nouveau parlement Européen et la commission

- Inscrire aux débats, dès le début de la mandature, l'importante question des **ressources budgétaires « propres » de l'Union Européenne**
- Engager la **définition**, dans le Sillage de la résolution votée le 3 octobre 2018 et en écho à l'agenda urbain Européen, **des orientations opérationnelles de l'Agenda rural Européen** : La mise en œuvre et la réussite des préconisations de l'expérimentation RurBan et de Rural proofing en dépendent *(Séminaire COR/RED-4 Mai 2017). Il en est de même de la reconnaissance et promotion des territoires ruraux en « Smart Villages » ou « smart rural territories »*
- Oser inscrire la **généralisation de l'approche CLLD et le développement territorial intégré** dans le cadre réglementaire Européen *(CF « greening » PAC)*
- Ouvrir le débat sur l'enjeu d'une **« Charte Européenne des principes et droits fondamentaux ».** Ils **sont « signalés »** dans des articles du traité de LISBONNE. Ils participent aussi à la structuration de la stratégie « 2020 » et de la proposition de **budget post 2020** ou encore des politiques de cohésion et PAC….

  Ils passent pourtant souvent inaperçus dans les débats voire négociations

  Cette charte pourrait servir de cadre : A **l'adhésion de nouveaux Etats**, aux négociations pour les **accords de partenariats** (Commission Européenne, Etats membres et leurs régions), pour la **subsidiarité *« simplification »* renforcée** qui serait accordée aux Etats membres et leurs régions dans la mise en œuvre des politiques Européennes.